

>>> Bibliothèques et politiques nationales de lecture

Il y a 20 ans naissait le premier CLAC... L'occasion d'interroger Eric Weber, responsable de ce programme de l'Organisation Internationale de la Francophonie, sur le mode de fonctionnement de ces Centres de lecture et d'action culturelle, et sur l'appui de l'OIF aux politiques nationales de lecture.

La Joie par les Livres : On assiste aujourd'hui à un tournant dans l'histoire des CLAC, qui existent depuis une vingtaine d'années. Pouvez-vous nous rappeler les réalisations et nous en dire plus sur les nouvelles orientations de l'OIF en matière de lecture publique ?

Eric Weber : On compte aujourd'hui 225 CLAC dans 18 pays d'Afrique, de l'Océan Indien, des Caraïbes et du Proche-Orient. Dans les mois à venir, trois pays vont bénéficier de nouvelles implantations : Djibouti, la République Centrafricaine et le Mali. Cet élargissement vers d'autres États participe à la nouvelle politique de l'OIF en matière de lecture publique, qui comporte trois volets. Tout d'abord, la création de CLAC dans de nouveaux pays : l'OIF va par exemple organiser prochainement une étude de faisabilité au Congo Kinshasa. Ensuite, le renouvellement des ouvrages et des équipements des CLAC existants. Enfin, nous avons récemment mis en place un programme d'appui aux politiques nationales de lecture publique : on part des CLAC qui existent, on prouve qu'ils fonctionnent et sur cette base, on accompagne les États dans la création d'un réseau d'envergure nationale. En Mauritanie, nous sommes ainsi passés de 10 à 53 bibliothèques ; au Burkina Faso, de 10 à 47 ; à Madagascar, de 10 à 22, et 8 autres vont être créées. Dans certains pays comme au Burundi, au Burkina Faso et en Haïti, les CLAC ont fusionné avec d'autres bibliothèques et réseaux, notamment ceux soutenus par le ministère français des Affaires étrangères.

JPL : Concrètement, comment passe-t-on d'un réseau de 10 unités à un réseau national ?

E.W. : L'idée est bien de passer d'un projet émanant d'une organisation internationale à un programme entièrement pris en charge par un pays à travers l'adoption d'une politique nationale de lecture publique. Pour ce faire, l'OIF accompagne les ministères de tutelle dans l'élaboration de textes législatifs qui prévoient, entre autres, la création d'un centre national spécialement dédié à la lecture publique. Cet ancrage institutionnel rassure l'OIF et les bailleurs comme la Banque mondiale et l'Union européenne, sur la pérennité du projet dans sa dimension à la fois politique et technique.

JPL : Avez-vous un exemple de pays au sein duquel le gouvernement s'est engagé dans un tel acte politique fort ?

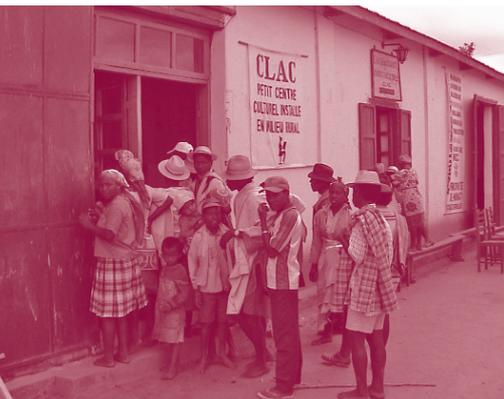
E.W. : Parmi les huit pays concernés par ce programme d'appui, on peut citer Madagascar qui a mis en place un Centre national avec l'aide de l'OIF et qui a réussi à mobiliser des financements importants auprès de la coopération bilatérale (la Principauté de Monaco) pour créer douze nouveaux centres. Et grâce à l'inscription de la lecture publique au Programme d'Investissement Public, Madagascar prend dorénavant en charge l'ensemble des frais de fonctionnement de son réseau de bibliothèques publiques et prévoit de financer sur son propre budget la création de huit nouveaux centres de lecture.

JPL : Quelles sont les limites de ces programmes d'appui aux politiques nationales de lecture publique ?

E.W. : Dans des pays où la lecture publique n'est pas, ou très peu, inscrite dans le paysage culturel, il y a un important travail d'information et de sensibilisation qui doit être fait au niveau des décideurs politiques. Quand ces décideurs changent, leurs successeurs n'ont pas nécessairement la même détermination à investir dans ce domaine. L'autre limite est liée au changement d'affectation des fonctionnaires qui portent ces projets au niveau des ministères et qui sont souvent difficiles à remplacer, car l'expertise est encore rare et la lecture publique demande un investissement personnel important.

JPL : Et en termes d'éducation, pouvez-vous mesurer l'impact d'une politique nationale du livre ?

E.W. : Nous intervenons dans des pays où l'argent est souvent plus rare qu'ailleurs et où les priorités relèvent de domaines essentiels comme la sécurité ou l'alimentation. Dans ces conditions, plaider pour l'accès au livre n'a pas de sens sauf si l'on peut prouver que cet accès a un réel impact sur le développement du pays. L'impact le plus évident est certainement celui qui touche l'éducation. Une étude a été réalisée au Burkina Faso avec l'aide des inspecteurs du ministère de l'Éducation. Elle a bien mis en évidence que les taux de réussite au primaire et au collège sont nettement plus élevés dans les localités où il y a une bibliothèque publique. Les centres de lecture sont aussi des lieux de culture démocratique. C'est particulièrement important dans les pays en situation de post-conflit ou de sortie de crise. Dans



Un Centre de lecture à Madagascar

ces pays, le CLAC est davantage encore perçu comme un bien communautaire qui a un rôle important en termes de cohésion sociale. En Haïti par exemple, aucun CLAC n'a subi le moindre dommage alors que tout ce qui représentait l'État était détruit.

JPL : La volonté politique d'un État dans le développement de la lecture est donc fondamentale. Qu'en est-il au niveau local ?

E.W. : Quand on parle de politique nationale, il faut penser à un triangle formé par le ministère de tutelle, le Centre national de lecture publique et la localité. L'implication de départ d'une localité est un préalable indispensable à la création d'un CLAC. Ce sont les localités qui doivent se mobiliser pour trouver un bâtiment et l'aménager en respectant un cahier des charges assez contraignant. Cela prend parfois du temps mais il y a toujours une solution qui est trouvée. À Madagascar, certains maires ont levé un impôt local, d'autres pays ont créé une coopérative ou fait appel à la diaspora.

JPL : Et si un bailleur étranger est prêt à investir dans ces bâtiments ?

E.W. : Il y a plusieurs pays, comme Haïti ou le Burundi, où les bailleurs institutionnels seraient prêts à investir dans la construction d'un CLAC. Nous préférons que ces fonds soient consacrés à l'achat d'ouvrages et d'équipements. Le bâtiment, c'est réellement la contrepartie qui doit être assumée par la localité. À nouveau, ce n'est pas toujours facile et cela prend parfois du temps mais en fin de compte, quand le centre est inauguré, c'est le fruit d'une réelle appropriation du projet. Et quand une communauté s'investit à ce point, elle est plus attentive à la fréquentation du centre ; si les résultats baissent, elle est en droit de demander des comptes, d'exiger des solutions.

JPL : À part la mise à disposition d'un bâtiment, quelle est la participation des communes dans le fonctionnement d'un centre ? Et la part de l'OIF ?

E.W. : Rappelons que le prêt de livres est gratuit au sein des CLAC. Si un centre dispose de recettes, notamment par le biais d'animations culturelles, elles ne peuvent en aucun cas couvrir des frais de fonctionnement ; elles doivent être réinvesties dans d'autres animations. La lecture publique est donc nécessairement dépendante de subventions publiques. Ainsi, la contribution annuelle de l'OIF pour chaque CLAC s'élève à 1500 euros, ce qui inclut les frais de renouvellement des ouvrages et des équipements. La contrepartie nationale et locale est supérieure puisqu'elle comprend les postes de dépense les plus importants comme les salaires et l'entretien des bâtiments. Le coût de revient d'un centre est généralement évalué à environ 4 000 euros par an.

JPL : Ces contreparties sont-elles aisées à obtenir ?

E.W. : La condition première, c'est la rentabilité des centres. On peut difficilement demander à un maire de soutenir sa bibliothèque si le coût de revient par abonné ou par prêt d'ouvrage est trop élevé. Chaque centre est donc soumis, et c'est fondamental, à une obligation de résultats. C'est une vision de la lecture publique qui peut paraître très économique, mais elle est indispensable dans un contexte où, à nouveau, les ressources financières sont rares et les priorités nombreuses.

JPL : Comment les localités s'impliquent-elles concrètement dans la gestion quotidienne des CLAC ?

E.W. : Avant même de créer un CLAC, la localité met en place un comité de gestion composé de représentants des différents secteurs de la société civile. C'est là un des éléments essentiels de la permanence des centres. Si un maire souhaite, par exemple, faire payer le prêt de livres pour prendre en charge les notes d'électricité, il devra d'abord affronter le comité de gestion qui, si le problème persiste, alertera le ministère de tutelle.

JPL : Descendons encore d'un niveau et entrons dans un CLAC. Les CLAC ont-ils accès à Internet ?

E.W. : Lorsque les conditions techniques le permettent, les centres sont reliés à Internet ; c'est le cas au Liban et à Maurice où tous les centres sont équipés. Mais en milieu rural, cela peut s'avérer extrêmement difficile car les réseaux téléphoniques ne supportent que très rarement des débits permettant une navigation sur le Net. Nous équipons toutefois progressivement chaque CLAC d'un matériel informatique car nous sommes convaincus que les médias ludo-éducatifs ont un avenir très prometteur.

JPL : Comment se fait le choix des livres ?

E.W. : La sélection se fait principalement au sein de l'OIF à Paris à partir des besoins exprimés par nos partenaires et en tenant compte de nombreux critères liés au contexte géographique et historique. Chaque CLAC dispose donc d'un fonds d'ouvrages spécifique à son pays, voire à sa région. Toutefois, quelque soit le centre, il n'y a pas de manuels

scolaires et les livres pour la jeunesse représentent plus de 60 % des fonds. Ceci étant dit, une de nos priorités actuelles est de faire en sorte que cette sélection soit dorénavant réalisée dans les pays. C'est un défi majeur qui nous amène à repenser l'ensemble de notre dispositif de sélection et d'acquisition.

JPL : Dans certains pays, les fonds n'ont-ils pas vieilli ?

E.W. : Si un fonds a vieilli, c'est une bonne chose, cela veut dire qu'il est utilisé ! Plus sérieusement, on renouvelle 5% des ouvrages par an ce qui représente une centaine de livres. C'est suffisant, car le taux de disparitions (moins de 1%) est extrêmement faible comparé aux bibliothèques du Nord. Par ailleurs, tous les livres sont systématiquement reliés par une entreprise spécialisée ; cela double leur prix d'achat mais multiplie par dix leur durée de vie.

JPL : Au niveau des acquisitions, avez-vous recours aux libraires sur place ?

E.W. : L'OIF favorise systématiquement l'acquisition d'ouvrages neufs édités localement, qu'ils soient en français ou en langues nationales. Au Liban par exemple, plus de 60 % des ouvrages ont été achetés sur place, même chose en Haïti où l'édition locale est importante. Malheureusement, dans de nombreux pays, les filières de distribution sont encore très embryonnaires et les fournisseurs locaux ne sont pas en mesure de répondre à des volumes d'achats comme les nôtres. Nous devons aussi tenir compte du fait que nous réalisons des économies d'échelle très importantes en centralisant l'ensemble de nos achats.

JPL : Quelle est donc l'implication des centres dans la chaîne locale du livre ?

E.W. : Elle se renforcera certainement dans un avenir proche. À l'heure actuelle, tous les réseaux CLAC disposent d'un budget d'acquisition d'ouvrages édités et distribués localement. Par ailleurs, les personnes qui fréquentent les centres acquièrent des habitudes de lecture et deviennent des clients potentiels pour les libraires locaux.

Propos recueillis par Marie Laurentin et Viviana Quiñones, avec la collaboration de Cécile Lebon

Pour plus d'information : "Améliorer l'intégration de la lecture publique dans les politiques culturelles des pays francophones en développement" sur www.ifla.org/IV/ifla72/papers/081-Weber-fr.pdf . Également www.francophonie.org

>>> "Lire pour le plaisir, c'est gagné !"

Pointe-à-Pitre, histoire à plusieurs voix

Aider les enfants à devenir lecteurs... De septembre 2006 à mars 2007, en Guadeloupe, deux classes de CM1 sont venues chaque semaine à la Bibliothèque Jacques Roumain pour un atelier de lecture. Enfants, enseignants, bibliothécaires prennent tour à tour la parole.

Premières voix : "Nous, on vient à la bibliothèque tous les vendredis sauf quand il pleut. Là, il y a deux dames, une qui parle beaucoup, une qui note des choses, plutôt silencieuse.

On a vite compris que les premiers entrés étaient les mieux assis car les chaises sont rares, souvent on est assis par terre. La dame-qui-parle-beaucoup commence toujours par nous lire l'histoire de Tobie¹. Après on se met en groupe et on a des choses à faire. Au début on ne comprenait pas bien ce que les dames voulaient, alors elles passaient dans les groupes nous expliquer. On n'osait pas dire qu'on n'avait rien compris, à cause des maîtres !

Eux ils ne disent rien sauf si on chahute. Des fois c'est vrai qu'on chahute, mais il faut dire qu'on est 52 ! Des fois aussi, il y a trop de bruit dans les bureaux ! Des fois aussi, il fait trop froid ou trop chaud.

Après les dames demandent de présenter par groupe ce qu'on a fait. Au début on est gênés : les maîtres sont là, les copains vont se moquer. Quelque fois on fait pas grand chose.

Mais après, c'est intéressant, on attend notre tour et on est déçu quand on ne passe pas ! On montre les livres aux copains, on discute et on ne voit pas le temps passer. On rigole avec les livres de monstres et d'amoureux. On se dispute pour avoir le premier le livre présenté par la dame-qui-parle-beaucoup. Car à la fin de chaque séance on peut emprunter un livre. On n'est pas obligés, mais si on le fait c'est UN livre !"

Deuxièmes voix : "C'est la deuxième année que nous emmenons nos élèves à la bibliothèque. Elle n'est pas très loin, on peut y aller à pied sans réserver un transport et n'y a pas de BCD à l'école. Une collègue nous en a parlé. Elle vient avec sa classe sur les conseils d'une collègue habituée depuis des années.

Nos deux CM1 - des enfants de 9-10 ans - ont l'habitude de travailler ensemble : pourquoi pas à la bibliothèque ? Nous sommes bien accueillis et les enfants peuvent emprunter des livres.

1 Thimotée de Fombelle, Tobie Lollnes. Gallimard, 2006.